



S.WA-T235  
Approval Listing Number

Ottawa, **SEP 22 1982**

NOTICE OF TEMPORARY APPROVAL  
Avis d'approbation temporaire

Company: Ramsey Rec Limited  
385 Enford Road  
Richmond Hill, Ontario  
L4C 3G2

Société: Ramsey Rec Limited  
385 Enford Road  
Richmond Hill, Ontario  
L4C 3G2

Manufacturer: Ramsey Rec Limited  
Richmond Hill, Ontario

Fabricant: Ramsey Rec Limited  
Richmond Hill, Ontario

Type of Device: Unitized railroad track  
scale for double draught, coupled in  
motion, uncoupled in motion or static  
weighing.

Appareil: Pont-bascule ferroviaire  
simple à double pesée en mouvement  
(attelé ou dételé) ou statique.

MODEL NUMBER  
No. de modèle

CAPACITY\*  
Capacité\*

LENGTH OF BRIDGE  
Longueur du pont

LOAD CELL CAP.  
Cap. du dynamomètre

10-32A

200,000 kg.

12 ft. 6 in.

200,000 lbs.

\*or avoirdupois equivalent.

\*ou l'équivalent en avoirdupois.

Location: Canadian National Railway  
Yard, Prince George, B.C.

Emplacement: Gare de triage des chemins  
de fer Nationaux du Canada, Prince  
George, C.-B.

Accessories: Ramsey Rec display console.  
Extel Model AHRO Line printer.

Accessoires: Pupitre d'affichage Ramsey  
Rec et imprimante ligne par ligne Extel,  
modèle AHRO.

Description: This device is a fully  
electronic self contained railroad track  
scale interfaced to an operators console.

Description: Le présent appareil est un  
pont-bascule ferroviaire autonome,  
entièrement électronique, relié à un  
pupitre de commande d'opérateur.

The console displays the weight in either  
avoirdupois or metric units. Positioned  
below the weight display are annunciator  
lights and push buttons for short  
coupling, caution speed, over speed, over  
load, zero range, motion, two directional  
indicators, roll back, lb/kg, zero, read,  
ready and power fail.

Le pupitre comporte un dispositif d'affi-  
chage du poids en avoirdupois ou en  
unités métriques. Sous le dispositifs  
d'affichage du poids se trouvent une  
série de voyants et de boutons-poussoirs  
indiquant ce qui suit: couplage serré,  
ralenti, vitesse excessive, surcharge,  
plage du zéro, mouvement, deux indica-  
teurs de direction, reprise, lb/kg,  
remise à zéro, lecture, en position  
d'utilisation et panne d'électricité.

Description: Continued

Two selector switches are adjusted for static, uncoupled and coupled weighing, run, test and live zero.

Conditions of Approval:

- (1) This approval covers 1 device only. Each device sold, leased or otherwise disposed of, must be reported to the Head, Mass Laboratory, Legal Metrology Branch, Ottawa, by the manufacturer or distributor.
- (2) No device shall be sold, leased or otherwise disposed of, for use in trade, without written disclosure to the purchaser, prior to the sale, that the device has received only temporary approval.
- (3) This approval to expire two years from date of issue.
- (4) On expiry of this approval only models listed or described having the same nominal capacities and the same nominal physical dimensions and construction as an installation that has been inspected and verified by Weights and Measures, will be considered for full formal approval. After the date of expiry of this Temporary Approval if a model that has not been approved is to be installed, a new application must be submitted, with installation drawings, in order that the Temporary Approval may be reactivated and an inspection arranged.
- (5) When used in the static mode the device must comply to Regulation 208 of the Weights and Measures Regulations.

Reference No.: G6922-R218-5

Acting Chief  
Legal Metrology Laboratories

Description: Suite


Deux sélecteurs sont réglés pour les pesées statiques, les pesées en mouvement (attelé ou dételé), le cycle de fonctionnement, la mise à l'essai et le zéro mobile.

Conditions d'approbation:

- (1) Le présent avis ne vise qu'un appareil. Tout appareil vendu, loué ou aliéné de toute autre façon à des fins commerciales doit être signalé au chef du Laboratoire des masses, Direction de la Métrologie légale, à Ottawa, par le distributeur ou le fabricant.
- (2) Aucun appareil ne doit être vendu, loué ou aliéné de toute autre façon à des fins commerciales sans que l'acheteur n'ait d'abord été avisé par écrit que l'appareil n'a reçu qu'une approbation provisoire.
- (3) Le présent avis expire deux ans après sa date d'émission.
- (4) Dès expiration du présent avis, seuls les modèles dont les capacités et dimensions nominales ainsi que la construction sont identiques à celles d'une installation déjà inspectée et vérifiée par la Division des poids et mesures seront considérés pour approbation officielle entière. Après la date d'expiration de l'approbation provisoire, pour qu'un modèle non approuvé soit installé, une nouvelle demande devra être présentée avec les plans de l'installation afin que l'approbation provisoire puisse être de nouveau en vigueur et qu'une date d'inspection puisse être fixée.
- (5) Lorsque l'appareil fonctionne en mode de pesage statique, il doit satisfaire à l'article 208 du règlement sur les poids et mesures.

No. de référence: G6922-R218-5

Chef intérimaire  
Laboratoires de la Métrologie légale

  
W.R. Virtue